

DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE

REPUBLIQUE FRANCAISE

ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS

CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE
D'ANNEMASSE AGGLO

SIERGE : 11 Avenue Emile ZOLA - 74100 ANNEMASSE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CIAS

OBJET :
Affectation résultats
2022
EHPAD LES GENTIANES

N° 2023-20

Séance du 30 mars 2023

Convocation du 24 mars 2023

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 16

Présidence : M. Antoine BLOUIN

Membres présents Mmes et MM. les membres en exercice sauf :

Membres représentés :

Mme Danielle COTTET par Mme Madeleine FOURNIER

Membres excusés : M. Gabriel DOUBLET, Mme Martine KOPEC
Martine, Dominique LACHENAL, Louiza LOUNIS

Membres absents : Mme Dominique CALLOUD MAISONNEUVE,
Mme Paulette CLERC

Vu le Code de l'action sociale et des familles (CASF), notamment dans sa partie législative les articles L.313-12 (IV ter), L. 313-12-2, L.315-1 et L. 315-9, et dans sa partie réglementaire, les articles R. 314-5, R. 314-210 et suivants ;

Vu La loi n° 2015-1776 du 28 décembre 2015 relative à l'adaptation de la société au vieillissement (article 58) ;

Vu l'article R 314-51 du CASF, indiquant que l'affectation des résultats des EHPAD est décidée par le Président du Conseil Départemental pour la part afférente aux sections tarifaires Hébergement et Dépendance, et par le Directeur de l'Agence Régionale de Santé pour la part afférente à la section Soins,

Vu l'instruction interministérielle N°DGCS/5C/DGCL/DGFIP/170 du 12 juillet 2018 relative à l'état des prévisions de recettes et de dépenses (EPRD) des établissements et services sociaux et médico-sociaux gérés en M22 et à la mise à jour du plan comptable au 1^{er} janvier 2023

Après avoir entendu et approuvé lors de la séance du 30 Mars 2023 l'ERRD de l'E.H.P.A.D. « Les Gentianes » (délibération 2023-17)

Le **CONSEIL D'ADMINISTRATION**, après en avoir délibéré **à l'unanimité** :

PROPOSE aux autorités de tarification d'affecter les résultats 2022 comme proposé ci-après,

En section d'exploitation :

		Débit	Crédit
Compte 12	Résultat	385 249.40	
Compte 110	Report à nouveau (solde créditeur)		385 249.40

AINSI FAIT ET DELIBÉRÉ LES JOUR, MOIS et AN QUE DESSUS.

Le Vice-Président certifie le caractère exécutoire du présent acte transmis en Préfecture de Haute-Savoie, le

Publié ou notifié le

Le Vice-Président
M. Antoine BLOUIN

